

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2005****Présents :**

MOREL Denis, le Maire, COLY Jean-Charles, DE LACONNAY Laetitia, LUKIC Slobodan, MULIN Daniel, PATEL Marc, RAGOZZA Gilles, ROY Christiane.

Après approbation de la dernière séance, il est passé à l'ordre du jour.

**ELECTION D'UN SECOND ADJOINT :**

Suite à la démission de Monsieur Laurent GUY de ses fonctions d'adjoint et de conseiller municipal, le conseil municipal décide de procéder à son remplacement au poste de second adjoint.

Après dépouillement du vote, a été élu à l'unanimité Marc PATEL. Un arrêté municipal précisera sa délégation de fonctions qui seront les affaires du domaine forestier et de voirie.

**COMPTES ADMINISTRATIFS 2004 :**

Lecture et commentaires des comptes administratifs par M. Gilles RAGOZZA élu président de séance.

**BUDGET PRINCIPAL :**

- dépenses de fonctionnement	146 621.77
- recettes de fonctionnement	172 782.46
- dépenses d'investissement	69 966.93
- recettes d'investissement	46 343.52
<b>Excédent</b>	<b>2 540.28</b>

**BUDGET DE L'EAU :**

- dépenses de fonctionnement	12 287.53
- recettes de fonctionnement	33 250.60
- dépenses d'investissement	36 577.06
- recettes d'investissement	13 001.11
<b>Déficit</b>	<b>2 613.88</b>

**BUDGET C.C.A.S. :**

- dépenses de fonctionnement	144.00
- recettes de fonctionnement	559.72
<b>Excédent</b>	<b>415.72</b>
<b>Excédent de clôture</b>	<b>342.12</b>

Tous les comptes administratifs et comptes de gestions sont approuvés à l'unanimité.

**SERVICE DU S.A.T.A.A.**

Le conseil accepte que la commune renouvelle son adhésion à ce service d'aide technique d'assistance à l'assainissement individuel.

**AMENAGEMENT DES ABORDS DU VILLAGE DU CIMETIERE :**

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention portant sur les honoraires du bureau d'étude.

Des travaux supplémentaires au devis initial devant être réalisés, une demande de subvention sera faite auprès du Conseil Général.

**DOSSIER DGE Mairie :**

Suite à une remarque de la Sous-Préfecture, une délibération modificative sera prise concernant le plan de financement.

**PERSONNEL COMMUNAL :**

Monsieur le Maire est autorisé à signer un avenant au contrat d'un agent pour la rémunération d'heures supplémentaires. Il sera rappelé à l'ensemble du personnel que le lundi de Pentecôte sera un jour travaillé.

**TELEPHONIE MOBILE :**

Monsieur le Maire est autorisé à signer une promesse de vente avec le Département pour le terrain communal où sera implanté le pylône .

**ASSAINISSEMENT NON AUTONOME :**

Le conseil décide que les travaux se feront par tranches pluriannuelles ; une première tranche portant sur une quinzaine d'installations sera programmée pour 2005. Il sollicite une aide financière du Département et de l'Agence de l'Eau pour les travaux et précise que le montant des travaux sera entièrement à la charge du propriétaire de l'installation après déduction faite des aides accordées.

Au registre sont les signatures.

Le Maire Denis MOREL